

---

## **Pourquoi un régime de libre survol?**

Depuis le début, le Canada a été un solide partisan du régime de libre survol des territoires. Non seulement un accord de libre survol (aussi appelé "Ciels ouverts") bénéficiera aux signataires originels, mais il servira aussi la cause de la paix et de la sécurité internationales en favorisant la stabilité entre l'Est et l'Ouest. Les avantages du régime sont résumés brièvement ci-après.

### **Observation indépendante**

L'accord permettra aux participants qui n'ont pas de satellites de surveillance — y compris le Canada — d'observer de façon indépendante des régions qui les intéressent plus particulièrement. La technologie et les installations permettant la surveillance aérienne sont clairement à la portée de tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Le régime "Ciels ouverts" donnera aux États participants la possibilité de déterminer par eux-mêmes si les dispositions des accords sont respectées et si leur sécurité est menacée.

### **Partage du fardeau**

L'accord donnera au Canada et aux États-Unis une occasion de montrer qu'ils sont prêts à assumer une partie du fardeau de la surveillance indiscrète que cette ère nouvelle de plus grande franchise politique et de limitation des armements conventionnels exigera de nos alliés européens.

### **Renforcement de la confiance**

Le régime contribuera de façon capitale à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest dans les années 1990. Un accord de libre survol permettra à tous les membres des deux alliances de déterminer dans quelle mesure les intentions de l'autre partie sont pacifiques. Il serait à toutes fins utiles impossible de dissimuler les préparatifs d'une attaque au moyen d'armes conventionnelles si des vols de reconnaissance étaient effectués fréquemment et au hasard.

### **Impact sur le processus de limitation des armements**

Un pays qui choisit d'adhérer au régime de libre survol s'engage par le fait même à faire preuve de transparence quant à ses relations militaires; dans cette optique, un accord sur le libre survol contribuera à instaurer, au niveau politique, les conditions propices à des progrès rapides dans le dossier de la limitation des armements.

En outre, comme cet accord sera négocié et mis en oeuvre indépendamment de tout accord de limitation, des survols effectués à bref préavis aideront à satisfaire aux prescriptions de vérification de tout accord relatif aux armements nucléaires stratégiques et de tout accord concernant les armements conventionnels. Un régime de libre survol donnera aux participants la possibilité de contrôler des activités telles la destruction des arsenaux, ainsi que le retrait et le mouvement des troupes. Les survols devront être suivis d'inspections sur place, mais il en résultera un niveau de confiance très élevé en ce qui concerne le respect des accords.